

Mellier, le ...../ ..... /20.....

# Contrat de location

Pour tous renseignements / urgence : 0477 03 88 19

En cas d'absence, Pascale au 0496 54 34 37

Contrat à renvoyer de préférence par email à [lamaisondesgraviers@gmail.com](mailto:lamaisondesgraviers@gmail.com).

Entre : Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Code postal : ..... Localité : .....

Adresse email: .....@.....

Tél : ..... GSM : .....

et l'ASBL la maison des Graviers, il est établi un contrat de location pour la salle de Mellier aux dates du ..... au ....., pour le prix de ..... € de location, frais de nettoyage compris.

Vous recevrez sous peu la facture pour le paiement de la salle. Pour la caution et le nettoyage, ces sommes sont payables à la remise des clés. La facture est à payer au plus tard 14 jours avant la date de la location.

## Durée de la location

Sauf accord préalable, la location se fait du vendredi 18h au dimanche 18h.

## Caution et frais divers

La remise des clés se fait au plus tôt deux jours avant la date du début de la location. Une caution de 100€ sera demandée lors de cette remise de clés. Elle vous sera rendue après état des lieux, si la salle a bien été remise dans l'état dans laquelle elle se trouvait lors de la remise des clés (cfr document "Conditions de récupération de la caution à la fin d'une location de la salle de village de Mellier"). Il vous est donc demandé de nous faire part de toute remarque (désordre, dégâts, défaut de propreté, ...) au début de votre location. Le matériel cassé (portes, fenêtres, chaises, tables, WC, mobilier, ...) et les réparations nécessaires seront facturés au locataire. Veuillez respecter le matériel lors de l'utilisation de la salle et de la cuisine. Le verre à vin cassé vous sera facturé 2€.

## Guide d'utilisation de la salle et document d'état des lieux

Un guide ainsi que le document d'état des lieux sont disponibles sur notre site à l'adresse <https://lamaisondesgraviers.be/documents/>.

## Rangement et remise des clés:

La salle devra être remise en état pour le lundi matin suivant. Les déchets sont à évacuer par vos soins et la salle doit être rangée et balayée par vos soins.

Tout le matériel de la salle devra être rangé, dans l'état et à l'endroit où il se trouvait au moment de la location. Les chaises nettoyées seront remises dans les chariots à côté du bar, les tables nettoyées seront repliées, superposées et rangées à côté du bar. Le bar

devra être rangé et les verres rangés dans l'armoire. (Ceci n'est pas compris dans le nettoyage).

Pour une location où la cuisine est nécessaire, celle-ci devra être remise en état, le lave-vaisselle vidé et rincé, les friteuses débarrassées de leur graisse (évacuée par vos soins vers les parcs à containers) et nettoyées, le congélateur et les frigos vidés, le four nettoyé et les appareils débranchés. Le gaz devra également être fermé.

Le nettoyage de la vaisselle n'est pas compris dans le nettoyage de la salle.

Les WC seront nettoyés.

**Il n'existe aucun contrat avec un fournisseur de boissons ou autre, vous êtes donc libres de vous approvisionner où bon vous semble.**

## Responsabilité

Tout non-respect de ces consignes peut entraîner un sur-prix dans la location de la salle. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol de matériel et de marchandises entreposés dans la salle avant, pendant et après l'activité pour laquelle elle a été louée. Les frais de SABAM, taxe équitable... n'incombent en aucune manière au comité, le locataire devra s'acquitter de ces droits auprès des administrations concernées. Le comité de la salle ne sera tenu responsable d'aucune charge et amende en cas de non-respect de l'heure de fermeture imposée par le commissaire de police de l'arrondissement. Il est également interdit de fumer à l'intérieur de salle, le comité décline toute responsabilité en cas d'amende consécutive au non-respect de cette loi.

Toutes personnes ou club qui organisent une activité doivent être au courant de la loi.

Prévention incendie : pendant l'activité, la sortie de secours ne devra en aucune manière être verrouillée et les fenêtres devront être desserrées (Clés sur trousseau).

En cas de nuisance avérée pour le voisinage, la caution peut être retirée.

## Options de location

Options de location : (Cochez vos choix)

- Salle pour un évènement privé: 300€
- Enterrement 100€
- Conférences, expositions, réunion culturelle (journée) 50€
- Caution 100€ (remboursée selon conditions)

Le matériel compris avec la location de la salle est :

Tables (19 grandes tables de 180\*75cm, et 5 petites tables de 150\*70cm)

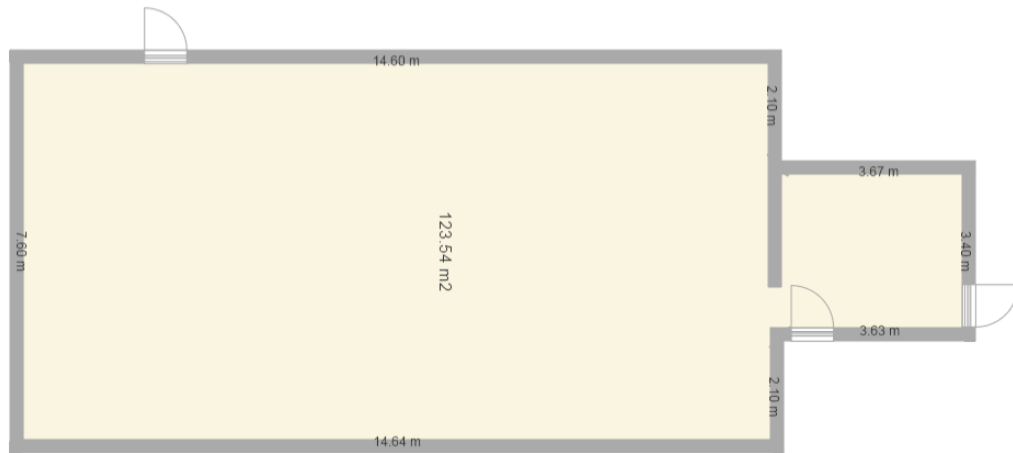
Chaises (139 chaises)

6 Tables "mange-debout"

Remarques importantes:

- Les charges telles que l'eau, le gaz, l'électricité et le fuel sont comprises avec le prix de la salle, donc veuillez utiliser ceux-ci en "bon père de famille".
- Afin d'optimiser le chauffage, nous vous prions de laisser les vannes sur "2" en quittant la salle, et ce, du 1er octobre au 31 mars.
- Les inventaires sont effectués avant et après la location avec vous.

- Décorations : tous moyens de fixation, de nature à endommager les murs et boiseries sont INTERDITS (clous, vis, agrafes, papier collant, etc...)



## Plan de la salle

### Consignes de sécurité

Ne jamais entraver les portes intérieures et extérieures,

- Déverrouiller toutes les portes de secours,
- Ne pas stationner de véhicules devant les portes de sortie,
- Repérer les extincteurs (dans la cuisine), et la couverture coupe-feu (au dessus du frigo).
- En cas de feu de friteuse, coupez directement la hotte, ainsi que le gaz
- Pensez à communiquer ces consignes à votre traiteur !
- Numéro d'urgences : 112
- L'eau de la fontaine n'est pas potable

Fait en double exemplaires \*\*, le .....

(Nom et signature du locataire, précédé de la mention lu et approuvé)

Signature :

\*\* un exemplaire à renvoyer par email ([lamaisondesgraviers@gmail.com](mailto:lamaisondesgraviers@gmail.com)) ou par courrier à ASBL La Maison des Graviers Rue des sports 4 6860 Mellier, et un exemplaire à conserver par le locataire